

## Délibération N° 2022-05-01

La Commission Recherche siégeant en formation plénière, en sa séance du lundi 16 mai 2022, sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et Science ouverte

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;

Prend la délibération suivante :

### OBJET : Avis sur la procédure de demande d'éméritat avant passage en CA

Suite à l'avis de la DAJIM sur la procédure de demande d'éméritat approuvée par la Commission Recherche plénière du 21 mars 2022, le texte a été revu.

La Vice-présidente recherche présente le nouveau document intitulé « **Demander ou renouveler un éméritat à l'Université Lumière Lyon 2** » avec les modifications suivantes :

- sur la première page, dans le paragraphe « Textes de référence » : la mention « pour une durée maximale de cinq ans » est remplacée par « **pour une durée de cinq ans** »,
- sur la deuxième page, dans le paragraphe « Critères d'attribution de l'éméritat » : la mention « Lauriers de l'INRA » est remplacée par « Lauriers de l'INRAE » et la mention « **Médaille de l'innovation du CNRS** » est ajoutée à la liste des distinctions scientifiques obtenues,
- sur la troisième page, dans le paragraphe « Obligations de l'enseignant.e-chercheur.e émérite pour les demandes de renouvellement (s'il/elle n'est pas émérite de plein droit) » : la mention « commission de la recherche restreinte » est remplacée par « commission de la recherche restreinte **aux personnes qui sont habilitées à diriger des travaux de recherche** ».

La commission recherche est consultée pour avis sur le texte avant passage devant le Conseil d'Administration du 20 mai 2022 :

Les résultats du vote sont :

Membres en exercice : 36

Quorum : 19

Présent·es ou représenté·es en début de séance : 23

Votant·es : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

La Commission Recherche émet un avis favorable à l'unanimité des présent.es et représenté.es sur cette nouvelle mise à jour de la procédure d'éméritat.

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.

**Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)**

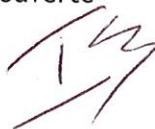
Campus BDR – 86 rue Pasteur, 69365 LYON Cedex 07

Tel. +33(0) 4 78 69 73 76 - [recherche@univ-lyon2.fr](mailto:recherche@univ-lyon2.fr)

[www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)

A Lyon, le 16 mai 2022

La Vice-présidente Recherche, Etudes doctorales et  
Science ouverte



Isabelle von BUeltzingsloewen

